

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS90

présenté par  
M. Marcangeli, rapporteur

-----

### ARTICLE 56

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vient modifier les conditions d'attribution de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant.

Cette disposition, à l'instar d'autres mesures telles que la baisse du quotient familial, constitue une nouvelle atteinte à notre politique familiale qui est pourtant un atout majeur pour notre pays.

C'est pourquoi cet amendement vise à la supprimer.